

Centre social MPT Monfleury

2 rue Marie Madeleine

84000 AVIGNON

Tél : 04.90.82.62.07



PROJET EDUCATIF

Pôle ENFANCE

3/11 ans

MPT Monfleury

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
LES VALEURS	4
LES PRINCIPES EDUCATIFS.....	5
LES OBJECTIFS GENERAUX.....	6
LES PROJETS PEDAGOGIQUES	7
LE POLE ENFANCE.....	8
ORGANIGRAMME	8
1.Oganisation du pôle.....	8
2.Horaires administratifs	9
3.Inscriptions et tarifs	9
4. Le budget.....	9
5.Les temps d'intervention	9
6. Les équipes	10
LE ROLE DE L'ANIMATEUR.....	11
LE PUBLIC ACCUEILLI	12
MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPES	12
LES ACTIVITES ET ACTIONS.....	13
L'EVALUATION.....	14
ANNEXES	15

PRÉAMBULE

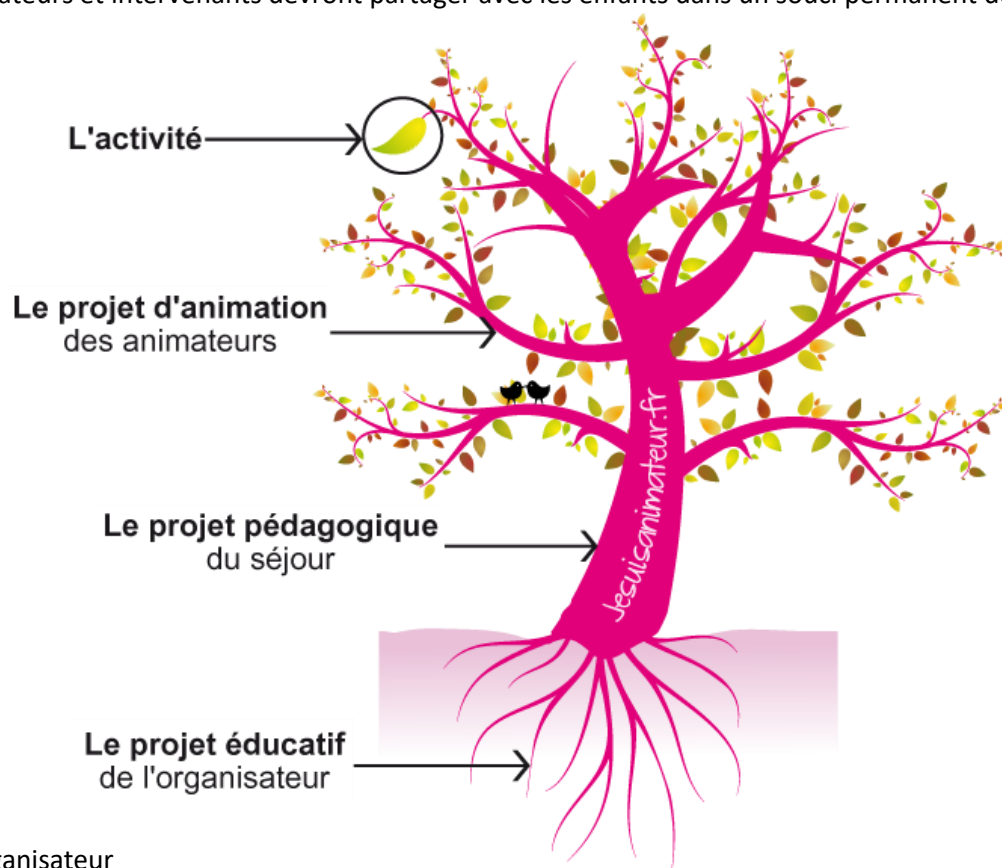
Le 27 avril 2018 est né le nouveau Centre Social MPT Monfleury, d'une fusion-absorption de deux entités : MPT Champfleury et l'AATOA. Tous deux situés sur le territoire ouest d'Avignon, sur les quartiers de Champfleury et Monclar.

La direction du centre social ainsi que les responsables du pôle enfance, sous le couvert des administrateurs du conseil d'Administration, ont travaillé à l'élaboration d'un projet éducatif.

Pour la MPT Monfleury, l'enjeu éducatif du pôle enfance est de conduire les enfants vers une vie d'adulte harmonieuse par le biais des compétences psycho sociales¹, en organisant les loisirs et les vacances des enfants du territoire ouest d'Avignon, en leur permettant d'évoluer dans un milieu de confiance, de respect, de compréhension et d'équité dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Il s'agit également d'offrir aux enfants, un espace de citoyenneté pour leur permettre d'agir et de contribuer à l'évolution de la société et un espace de participation ainsi qu'à leur famille.

Ce sont les valeurs que les animateurs et intervenants devront partager avec les enfants dans un souci permanent de mieux vivre ensemble.



Un projet éducatif :

Pour quoi faire ?

- Traduire l'engagement de l'organisateur
- Connaître les valeurs, principes et orientations
- Être le garant des autres projets

Pour qui ?

- Les familles, pour mieux connaître la structure
- Les équipes pédagogiques
- Les instances officielles (DRDJCS, CAF, MSA, COMMUNE)

¹ « Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement.

LES VALEURS

L'organisateur a retenu quatre valeurs essentielles qui, pour lui, doivent être mises en avant. Elles doivent permettre aux enfants et aux familles accueillis, d'évoluer dans un lieu d'échange, de dialogue et de découverte, mais aussi permettre aux équipes d'avoir un socle commun, et ce quel que soit le lieu où elles interviennent.

Ces valeurs sont celles de la République et celles de la charte des centres sociaux. L'équipe de direction porte ces valeurs qui correspondent à leur vision du métier d'animateur.

- ✓ Dignité humaine
- ✓ Solidarité
- ✓ Citoyenneté
- ✓ Laïcité

Avec ces valeurs, nous souhaitons participer au développement de l'esprit critique et à l'autonomie de chaque individu.

A partir de celles-ci, nous avons déterminé un certain nombre de principes éducatifs.

LES PRINCIPES EDUCATIFS

Ils ont été définis en fonction des valeurs précédemment citées, afin de les étoffer et pour qu'elles puissent parler au plus grand nombre. D'autres sont fixés par notre vision de l'animation et du social, ils sont tout aussi importants pour la construction et le développement du public accueilli dans notre structure associative.

✓ Dignité humaine

C'est le respect, la considération que l'on porte à l'égard de l'autre. La dignité de l'enfant, est le principe selon lequel il ne doit jamais être traité comme un objet ou comme un moyen.

✓ Solidarité

Elle permet aux enfants de prendre conscience de l'autre pour vivre ensemble.

✓ Citoyenneté

L'enfant doit être reconnu comme membre de la société, à ce titre il doit pouvoir connaître et exercer ses droits et ses devoirs.

✓ Laïcité

Selon la définition de la laïcité, c'est une éthique basée sur la liberté de conscience visant à l'épanouissement de l'homme en tant qu'individu et citoyen. « Elle constitue le cadre qui rend possible la manifestation de la diversité sans morcellement communautaire de l'espace civique, préservé à la fois comme fondement de paix et comme horizon d'universalité » (Henri Pena-Ruiz²)

✓ L'éducation populaire

Selon sa définition, elle permet à un individu de se construire et de s'éduquer tout au long de sa vie, à l'extérieur de l'enseignement formel. Cela nous permet de faire reconnaître l'animation comme co-éducateur. « Tous ces apprentissages sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, développer son sens critique, bref, ouvrir son champ de conscience tout en devenant un citoyen co-constructeur de son environnement » (Charte de l'éducation populaire³). L'éducation populaire offre un espace aux enfants et aux jeunes pour se construire et apprendre avec ses pairs, en ayant un autre cadre que celui qu'il connaît.

✓ La Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Signée le 20 novembre 1989 par 178 pays, elle reconnaît aux enfants des droits et des devoirs. Elle est souvent présentée avec les 10 droits fondamentaux. Tous les enfants sont libres de faire valoir leurs droits et de les exercer en respectant leurs devoirs. « *La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) permet de réaffirmer la place de l'enfant au sein de la famille et de la société en général.* »

✓ Article 23 : les enfants porteurs de handicaps

L'article 23 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) reconnaît « que les enfants physiquement ou mentalement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. » L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux et, dans la mesure du possible, d'une aide adaptée et gratuite. L'enfant handicapé doit avoir effectivement accès à l'éducation et à la rééducation, à la formation et à la préparation à l'emploi, de façon à pouvoir s'intégrer le mieux possible dans la société. Il doit pouvoir accéder aux activités récréatives et aux services propres à assurer son épanouissement personnel. L'éducation qu'ils reçoivent doit prendre en compte leurs limites physiques, mentales ou sensorielles. Elle doit leur permettre de mener une vie pleine et décente et, de parvenir le plus possible à l'autonomie et à l'intégration sociale. Les États qui ont ratifié la CIDE reconnaissent les droits des enfants handicapés et mettent en œuvre l'aide qui leur est nécessaire. Ils avancent avec d'autres pays et prennent en compte les besoins des pays en développement.

² Philosophe et écrivain français (1947-)

³ Adopté par l'assemblée générale du Comité pour les relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP) Annexe p.24

OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs servent à affiner les valeurs de la structure. C'est à partir de ces objectifs que seront élaborés les projets à venir.

✓ La Solidarité

Permettre aux enfants de développer leurs compétences psycho sociales

Permettre aux enfants de vivre en collectivité

✓ La citoyenneté

Permettre aux enfants d'être acteurs de la collectivité

Favoriser l'expression des enfants dans la société

✓ La laïcité

Favoriser la reconnaissance de la diversité

Favoriser l'intégration des enfants à la vie en collectivité

LES PROJETS PEDAGOGIQUES

Avant de déterminer une ou plusieurs pédagogies à employer dans notre structure, il est important de se poser la question de ce qu'est la pédagogie ?

Qu'elle(s) est (sont) la(les) plus en adéquation avec nos valeurs et principes ?

Comment ou quelles méthodes utiliser pour la mettre en œuvre dans notre structure ?

Selon les définitions du Larousse, la pédagogie, c'est :

- 1- L'ensemble des méthodes utilisées pour éduquer les enfants.
- 2- Pratique éducative dans un domaine déterminé, méthodes d'enseignement
- 3- Aptitude à bien enseigner

Au sens étymologique, c'est la science qui a pour objet l'éducation des enfants.

Pour nous, la première définition est celle qui correspond le plus à notre pratique.

Par nos valeurs et principes éducatifs, nous pouvons nous retrouver dans la pédagogie active, à l'origine de nombreux courants comme la pédagogie de projet. Nous pouvons la mettre en application avec notre public plus âgé. L'éducation nouvelle, prônée par des pédagogues tels que M. Montessori, A. Ferrière et R. Gal, qui considère l'enfant comme personne à part entière, se rapproche également de nos principes.

Tout en gardant à l'esprit que ces pédagogies ou méthodes, sont appliquées ou applicables à l'éducation nationale, ces courants sont ceux qui nous rapprochent des principes de l'éducation populaire, qui, rappelons-le, sont la base fondamentale du métier d'animateur et permettent l'apprentissage de la démocratie.

Pour choisir une méthode, il faut selon Philippe Merieu, que celle-ci soit en adéquation avec les valeurs que nous défendons, qu'elle s'appuie sur des connaissances scientifiques et un pôle instrumental des outils et des situations. Avec ces éléments-là, nous pouvons nous reconnaître dans la méthode active, qui s'inspire des travaux de J. Piaget sur le développement de l'enfant ou bien de H.Wallon.

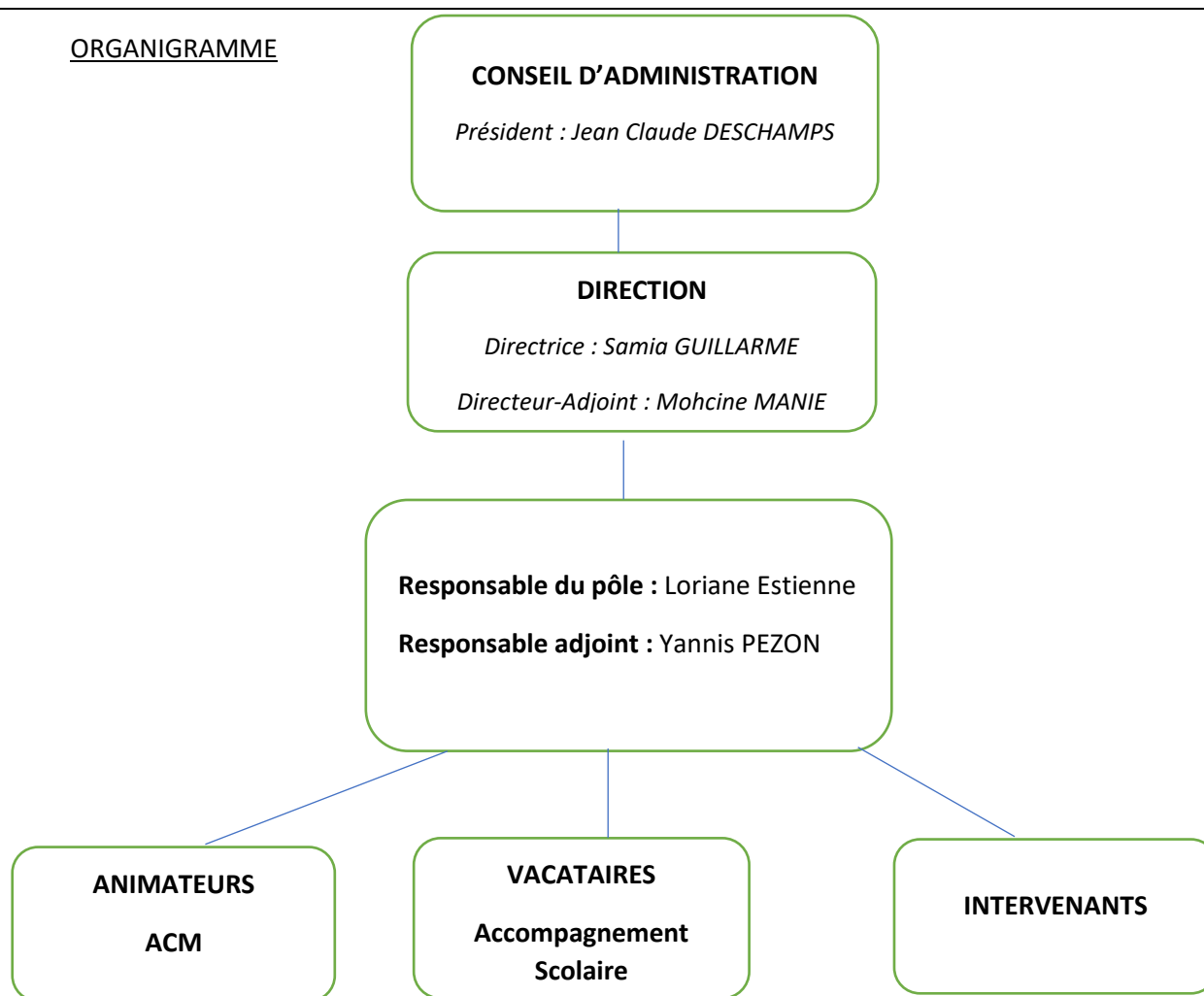
A partir des objectifs généraux du projet éducatif, nous écrivons un projet pédagogique pour le centre de loisirs. Il est le garant des valeurs et principes éducatifs. Il est construit pour une période d'une année, peut être légèrement revisité entre les périodes de vacances scolaires. Il fait apparaître :

- Des objectifs généraux et opérationnels
- Le fonctionnement détaillé
- Le rôle de chaque acteur
- Les moyens
- L'évaluation

Il est rédigé par l'équipe de direction, mais présenté et rediscuté si besoin avec l'équipe d'animation avant chaque vacance scolaire. Tous les projets sont validés en interne, avant d'être transmis à la DDCS. Ils sont consultables par les familles et sur le site de l'association.

LE POLE ENFANCE

ORGANIGRAMME



Le pôle enfance de la MPT Monfleury a pour mission de s'occuper des enfants et des jeunes de 3 à 11 ans. Sur le territoire ouest d'Avignon, cette population représente environ 3120 enfants. Ils sont scolarisés dans les 3 groupes scolaires très majoritairement du territoire (R. Scheppler, St Roch et L. GROS) qui sont tous classés en REP.

1. Organisation du pôle

Le 5 place Hector Berlioz, regroupe les bureaux de la direction du centre de loisirs ainsi que le secrétariat, pour les inscriptions. La MPT Monfleury gère le périscolaire (sur deux périodes dans l'année dans les écoles du territoire) et l'extrascolaire au sein de ces locaux (cours de piano, théâtre, art plastique, art du cirque)

Le service est organisé comme suit :

- Une responsable du pôle enfance (directrice ACM)
- Un animateur enfance (qui fait fonction de directeur adjoint de l'ACM sur les périodes de vacances scolaires)
- Une secrétaire accueil (à quart temps sur le pôle enfance)
- Une dizaine d'animateurs sur les vacances scolaires,
- 4 intervenants annuels (piano, théâtre, art plastique, cirque)
- une quinzaine de bénévoles sur le CLAS
- six accompagnatrices scolaires vacataires

2. Horaires administratifs

Lundi : 8h30-12h30/13h30-17h30

Mardi : 9h-12h/13h30-17h30

Mercredi : 9h-12h/13h30-17h

Jeudi : 8h30-12h30/13h30-17h30

Vendredi : 9h-12h/14-16h30

3. Inscriptions et tarifs

Chaque année, les parents remplissent un dossier d'inscription valide de septembre à août de l'année suivante ; un règlement intérieur est remis aux familles et signé. Pour les tarifs, le conseil d'administration s'est prononcé pour une grille tarifaire, calculée en fonction du quotient familial de la CAF ou de la MSA, pour chaque famille.

4. Le budget

Le budget global prévisionnel analytique est voté par le conseil d'administration chaque année, en fonction du compte de résultat de l'année précédente. Le budget de fonctionnement du pôle enfance est géré par la responsable du pôle. Il découle du budget prévisionnel établi par la directrice du centre social.

5. Les temps d'intervention

Tous nos temps d'intervention sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la MSA (Mutuelle de Santé et Agricole).

Les activités culturelles :

- ✓ **Piano** : découverte d'un instrument de musique, pratique d'une activité culturelle. Nous proposons les cours de piano, pour les débutants à partir de 7 ans. Nos élèves bénéficient d'un atelier individuel avec le professeur, pendant 30 minutes. Les enfants peuvent s'inscrire durant 3 années d'affilée ; ensuite, nous les orientons vers une pratique plus adaptée à leur besoin.
- ✓ **Art plastique** : les enfants vont développer leur imagination et leur créativité à travers le dessin, le découpage et le collage avec différentes matières. Atelier de 1h15 par semaine, à partir de 7 ans.
- ✓ **Atelier théâtre** : découverte de techniques théâtrales à travers différents ateliers ludiques et corporels. Atelier d'une heure et demie par semaine. Ouvert aux 9-13 ans, ce qui favorise une passerelle entre les primaires et les collégiens.
- ✓ **Ateliers cirque** :
3 ans à 6 ans : l'objectif de ce cours est de contribuer à l'éveil global de l'enfant par une approche adaptée des différentes disciplines des arts du cirque. Jeux d'équilibre et d'habileté, fondamentaux en acrobaties au sol et en l'air, travail de l'imagination et du relationnel en groupe. Pratique d'une heure par semaine.
7 ans à 11 ans : les cours s'organisent de manière que les enfants puissent découvrir toutes les disciplines des arts du cirque : acrobatie, aérien, équilibre sur objet, jonglerie et jeu de scène. Pendant l'année, nous mettons l'accent sur le travail de groupe pour créer une ambiance non compétitive où chacun est mis en valeur.
- ✓ **Les mercredis récréatifs** : ces ateliers ont pour but de favoriser l'ouverture culturelle et la confiance en soi à travers des parcours : culturels, scientifiques, sportifs, environnementaux... Ils sont organisés sur plusieurs séances avec une progression pédagogique et une restitution finale. Ils sont proposés tout au long de l'année.
- ✓

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Se déroulent sur un après-midi (de 13h30 à 16h30) une fois par semaine.

Les animateurs font l'appel (pour la passation de responsabilité). Nous proposons un atelier autour du livre pour les classes de CM1/CM2. Cela permet d'enrichir leur vocabulaire et de développer leur imagination. Nous avons un groupe de 18 enfants maximum.

Le centre de loisirs :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionne pendant les vacances scolaires. Les horaires d'ouverture sont de 8h à 18h le soir. Il se déroule dans l'école Louis GROS, maternelle et primaire, qui se trouve sur le territoire ouest d'Avignon.

Les enfants sont répartis par groupes d'âges, dans un espace qui leur est propre avec leur animateur.

Pour chaque période de vacances, un programme avec une thématique différente est établi et distribué aux familles.

Durant ce temps, les taux d'encadrement diffèrent des temps périscolaires :

- ✓ 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans
- ✓ 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans

6. Les équipes

Direction

Tous les membres de l'équipe de direction sont titulaires d'un diplôme professionnel :

- Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) (*Responsable*)
- Brevet Etat d'Animateur Technique de l'Education Populaire (BEATEP) (*Responsable Adjoint*)

L'équipe de direction a pour mission :

- ✓ La gestion, l'organisation et la mise en place des accueils dont elle a la charge
- ✓ Le recrutement et le management des équipes
- ✓ La rédaction des projets
- ✓ Communication : rédaction des programmes d'activités pour les familles
- ✓ Lien avec les différents services gravitant autour du pôle : cantine centrale, service de l'enseignement...
- ✓ Liaison avec la DDCS
- ✓ Tutorat et formation des animateurs

La directrice du service travaille en relation directe avec la comptable pour les contrats et le suivi financier du budget de fonctionnement. Elle est chargée, en collaboration avec la directrice du centre social, des saisies avec la CAF et la MSA. L'adjoint suppléé la directrice dans sa fonction. Il a également des missions précises :

- ✓ Réservation des transports et des sorties
- ✓ Gestion du matériel et du stock
- ✓ Formation des animateurs
- ✓ Gestion de l'infirmerie et des stocks
- ✓ Soutien des animateurs sur certaines activités (sorties...).

L'équipe de direction est très soucieuse du rôle formateur qu'elle a auprès de son équipe mais aussi, des nouveaux animateurs, qu'ils soient saisonniers ou en formation professionnelle. En effet, la MPT Monfleury accueille des stagiaires tout au long de l'année. Nous essayons aussi de mettre en place des formations internes pour nos équipes.

Secrétariat

Depuis la fusion absorption en 2018, la MPT Monfleury a décidé de faire les inscriptions du pôle enfance sur un seul site, celui de Monclar, pour faciliter les démarches des familles. La secrétaire d'accueil est en charge :

- ✓ Accueil des familles
- ✓ Inscription des enfants, à tous les temps dont le pôle à la charge
- ✓ Préparation des factures
- ✓ Perception des règlements

Les animateurs

Les équipes sont recrutées sur présentation d'un CV et d'une lettre de motivation. Un entretien est toujours prévu avec la directrice du pôle pour connaître le fonctionnement de l'action. L'équipe est constituée en fonction de la réglementation établie par les services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et de la Cohésion sociale (DRDJCS) :

- 50% de personnes diplômées
- 30% de personnes en cours de formation
- 20% de personnes sans formation

Sur le terrain, le taux d'encadrement est respecté dans le péri et l'extrascolaire. Depuis plusieurs années, l'équipe de direction travaille à avoir une équipe pérenne sur les différents temps que nous animons (CLAS, ACM...).

Concertation des équipes

Les équipes du CLAS sont réunies toutes les semaines par les référents de site. Ces réunions permettent de faire un suivi des enfants et de préparer les actions/activités à venir.

Pour l'extrascolaire, des réunions de préparation sont organisées chaque veille de vacances scolaires pour établir les programmes. Des bilans sont faits chaque fin de périodes de vacances.

L'équipe de direction utilise ces moments de regroupement pour faire des rappels théoriques, présenter le projet éducatif et les objectifs du projet pédagogique. Les animateurs établissent un projet d'animation et les grilles d'activités.

LE RÔLE DES ANIMATEURS

- Par rapport aux collègues

Pour la direction de la MPT Monfleury, un animateur doit enrichir le travail d'équipe en apportant ses compétences, ses savoirs (être, faire) et ses connaissances. Il est donc essentiel que les animateurs travaillant pour le pôle apprennent et sachent travailler en équipe. Il va de soi que les animateurs jouent un rôle important auprès des enfants.

- Par rapport aux enfants

Le rôle essentiel de l'animateur est de maintenir le plaisir des enfants comme constante, quel que soit le temps de la journée. Il faut parfois aider l'enfant à s'intéresser ; quel que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir en motivant et valorisant l'enfant. Le principe fondamental étant que « jouer est la meilleure façon d'apprendre et de grandir », l'animateur devra aider chaque enfant à s'instruire, progresser, s'épanouir de manière individuelle et collective, à travers le jeu. En effet, le jeu permet le développement individuel (psycho-moteur-sensoriel) mais aussi le développement social, à condition de remplir de façon équilibrée quatre grandes fonctions :

1. Le faire jouer : l'animateur impose des règles de jeu à l'enfant
2. Le donner à jouer : l'animateur donne à l'enfant les outils nécessaires à l'organisation de son jeu
3. Le jouer avec : l'animateur joue avec l'enfant ; c'est l'apprentissage du partage (l'animateur doit vivre ce moment avec plaisir)
4. Le laisser jouer : l'animateur n'impose rien à l'enfant, qui est laissé maître de son jeu ; c'est l'apprentissage de la liberté.

Cette dernière fonction du jeu est trop souvent ignorée ; dans notre société les adultes, en général, pensent qu'il est nécessaire « d'occuper » l'enfant en lui trouvant mille et une activités. Au contraire, il est essentiel que l'enfant dispose de temps à lui, qu'il peut gérer selon ses désirs (jouer seul, jouer avec les autres, ne rien faire...). Les animateurs doivent aussi prendre conscience de leur rôle éducatif mais aussi de leur rôle sécurisant (affectif, physique et moral) qu'ils

doivent avoir tout au long de la journée. Il est important que tous les enfants reçoivent le même traitement et la même considération de la part de l'équipe d'encadrement.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Les familles sont un axe central du projet social. En ce sens, elles sont les premières concernées par l'activité de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) mais il est primordial que chacun puisse trouver sa place (parents et enfants).

MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPES

Nous accueillons en centre de loisirs des enfants porteurs de handicaps, quels qu'ils soient. Nous nous efforçons de les intégrer au groupe d'enfants dès leur arrivée et le plus naturellement possible. En amont, nous rencontrons les parents et l'équipe médicale - s'il y a lieu - pour pouvoir s'adapter au mieux à l'enfant et optimiser les conditions d'accueil. Dans certains cas, la personne (éducateur, aide à la vie quotidienne...) qui s'occupe de l'enfant vient passer une journée ou deux, pour répondre aux questions de l'équipe ou pour adapter certains aspects de la vie du centre, afin que l'enfant profite au mieux de la collectivité.

- Parents

Ils sont le premier lien avec leurs enfants ; c'est pourquoi, ils doivent se sentir à l'aise dans le centre, avec les équipes de direction et d'animateurs. Ils doivent également se sentir reconnus comme premiers éducateurs de leurs enfants.

Au centre de loisirs

L'équipe de direction organise un espace d'accueil, chaque matin et soir, pour :

- Répondre aux questions éventuelles
- Transmettre les informations
- Offrir un accueil individualisé
- Orienter, en cas de besoin.

Ensuite, parents et enfants sont accueillis par les animateurs référents du groupe, dans les espaces de vie de chaque groupe d'âge. A ce moment-là, une autre forme d'échange est possible entre les parents et les animateurs ; ceci permet d'installer une bonne transition de la famille à la collectivité. Les programmes établis par l'équipe d'animation sont distribués aux familles en format papier, lors de leurs inscriptions.

- Enfants

Il faut considérer l'enfant dans sa globalité, afin d'avoir une cohérence des différents temps d'accueil non formels. Nos structures doivent rester un lieu où les enfants apprécient de venir et où ils peuvent bénéficier d'un accueil agréable. L'hétérogénéité du groupe donne la possibilité à notre public de s'ouvrir à d'autres cultures ou d'autres modes de fonctionnement. Les valeurs que nous souhaitons leur inculquer les conduiront à devenir les citoyens de demain. « *Il faut faire pour les générations futures des hommes puissants, c'est-à-dire indépendants et libres* » (Maria Montessori⁴).

⁴ Médecin, Psychiatre et Pédagogue italienne (1870-1952)

LES ACTIVITES ET LES ACTIONS

Les activités

Le programme, établi par les équipes d'animation, est fait en fonction de leurs projets d'animation. Il respecte le rythme et les capacités des enfants. Pour les plus grands, le choix peut être fait avec eux dans une démarche participative. Pour les activités spécifiques, il nous arrive de faire appel à des intervenants. Elles restent ponctuelles et dans un cadre défini.

Les actions ponctuelles

Depuis plusieurs années le pôle enfance développe des actions ponctuelles sous formes de stages, de parcours ou d'activités parents/enfants, en partenariat avec des institutions, des associations ou en transversalité avec les autres pôles du centre social. Ces actions sont réfléchies exclusivement par l'équipe de direction avec les partenaires extérieurs. Elles servent à développer notre partenariat et notre champ d'action. Des séjours courts, voire des séjours de vacances, pourront être proposés à plusieurs tranches d'âge dans la mesure où le budget le permettra. Ces séjours seront proposés durant les vacances scolaires.

Nous participons également aux événements sur notre territoire, organisés par les institutions ou des associations locales.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Tous les jours de la semaine sauf le mercredi et les vacances scolaires, nous proposons de l'accompagnement scolaire aux élèves de primaires (CP au CM2) de 16h45 à 18h15. Les ateliers sont animés et encadrés par des accompagnateurs scolaires (salariés, vacataires et bénévoles).

Les objectifs sont les suivants :

- Offrir aux enfants l'appui et les ressources dont ils ont besoin
- Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants dans la perspective de l'égalité des chances pour tous
- Renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif
- Accompagner le développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir faire indispensable à la réussite scolaire

Toutes ces actions permettent de répondre aux besoins et attentes des enfants et des familles du territoire. A travers une approche global (loisirs, sport, école...) et collective, nous permettons à l'enfant de se sociabiliser et nous soutenons la fonction parentale.

L'EVALUATION

Elle doit être utilisée pour améliorer la qualité des projets, du travail de l'équipe et par conséquent de l'accueil. Elle doit être prévue avant (faisabilité) pendant et après (atteinte des objectifs) l'action. Elle se rapproche dans certains domaines de la démarche qualité. Nous distinguons trois types d'évaluations :

Pour les projets

Elle s'effectue sur les objectifs, en fonction de critères et d'indicateurs et sur les impacts du projet. Les critères et indicateurs sont définis en amont du projet, de manière objective ; ils sont quantitatifs (fréquentation, régularité, participation aux activités proposées...) et qualitatifs (évolution de l'enfant, relations avec les autres enfants et les adultes, intégration des règles de vie...).

Pour les équipes

Elles se font sous forme d'auto-évaluation et concernent le rôle d'animateur, sa fonction et les difficultés rencontrées. Durant l'année, des bilans sont organisés avec les équipes de chaque groupe scolaire. Ils permettent des temps de régulation et d'organisation pour l'équipe (activités, projets mis en place...)

Pour les familles

- Enfants

Les animateurs doivent réfléchir aux moyens à créer pour permettre aux enfants de s'exprimer sur la journée qu'ils viennent de passer. Des temps de concertation sont organisés pour qu'ils puissent donner leur avis sur le fonctionnement du centre ou de la pause méridienne.

- Parents

Pour les parents, une démarche qualité sera la plus efficiente, avec des questionnaires de satisfaction pour évaluer les contraintes et les points positifs de la structure.

ANNEXES

CHARTRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Portés par l'ensemble du tissu associatif, tous ces apprentissages sont l'occasion de développer les capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, développer son sens critique, bref ouvrir son champ de conscience tout en devenant un citoyen co-constructeur de son environnement. Selon le CNAJEP, Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (coordination créée en 1968 et regroupant des associations, unions, fédérations et mouvements d'éducation populaire), l'éducation populaire concourt à la constante transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus soient co-auteurs de leur devenir. La charte de l'éducation populaire (élaborée par le collectif Education populaire 40, avec le soutien de la direction départementale de la jeunesse et des sports des Landes en 2001)

Préambule : L'Éducation Populaire selon Condorcet est l'art de s'éduquer par soi-même avec d'autres. Elle est à la fois une méthode éducative active et un état d'esprit de responsabilité et de générosité qui donnent du sens à notre vision du monde. Elle s'inscrit dans le principe républicain de la laïcité sans discrimination raciale et sans distinction de religion, de sexe, d'âge et de condition sociale.

- Article 1 : L'Éducation est un principe fondamental de la République.
- Article 2 : L'Éducation Populaire est une démarche éducative, collective et globale qui s'effectue dans le respect de la personne humaine et participe à l'éducation de ses choix.
- Article 3 : L'Éducation Populaire est une démarche citoyenne participative qui a pour but l'amélioration de la société et l'émancipation de la personne humaine.
- Article 4 : La culture dans une démarche d'éducation populaire doit permettre de favoriser l'accès à une meilleure compréhension de l'environnement social.
- Article 5 : L'Éducation Populaire contribue à favoriser l'éducation de chaque individu par un processus évolutif se développant tout au long de la vie.
- Article 6 : L'Éducation Populaire contribue à favoriser l'expression de l'individu. Elle lui donne les moyens de penser par lui-même et de développer son esprit critique au sein de son environnement.
- Article 7 : L'Éducation Populaire contribue à favoriser la reconnaissance des différences et leur confrontation comme un moyen de développement du lien social.
- Article 8 : L'Éducation Populaire contribue à favoriser l'établissement d'organisations sociales démocratiques.

LES 10 DROITS FONDAMENTAUX :

1. Le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité
2. Le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée
3. Le droit d'aller à l'école
4. Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation
5. Le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination
6. Le droit de ne pas faire la guerre, ni la subir
7. Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru et d'avoir des conditions de vie décentes
8. Le droit de jouer et d'avoir des loisirs
9. Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation
10. Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé

CHARTRE FEDERALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DE France

Nous, Centres sociaux et socio-culturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles nous entendons, dans notre Charte, expliciter le sens que nous donnons à notre action. Nous nous exprimons alors que notre société est traversée par de profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et désunissent trop d'existences personnelles. Notre conception du Centre social et socio-culturel Le Centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Nos valeurs de référence Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres sociaux et socio-culturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : **la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.**

La dignité humaine :

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socio-culturels. L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rend possible le dialogue personnalisé. Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels. La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire. L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques.

La solidarité :

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socio-culturels depuis leurs origines. La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas les Centres sociaux et socio-culturels de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers de leurs rapports aux autres. Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens... Echanger des savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

La démocratie :

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socio-culturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir. Les Centres sociaux et socioculturels entendent établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité. Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, mêmes modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus. La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens.

Nos façons d'agir :

L'action des Centres sociaux et socio-culturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité créée par le centre social.

L'élaboration de l'action :

La vision des Centres sociaux et socio-culturels ne fractionne pas la vie humaine en autant de segments qu'il y a d'administrations ou de prestataires de service : elle identifie ce qui fait la globalité de l'existence individuelle et des situations collectives. Les Centres sociaux et socio-culturels prennent autant en compte les potentialités que les

difficultés. Ils font de l'écoute et de la rencontre des habitants, mais aussi de l'observation et du recueil méthodique de données, les instruments de leurs analyses, contribuant ainsi à l'élaboration de **diagnostics territoriaux concertés**. Les Centres sociaux et socio-culturels insèrent leur action quotidienne dans un "**projet social**" **cohérent et pluriannuel**, explicitant objectifs et moyens. Référé aux caractéristiques du territoire, ce projet est élaboré avec les habitants et concerté avec les partenaires des Centres sociaux et socio-culturels. Avec ce projet, les Centres sociaux et socio-culturels vont au-devant d'individus, de groupes et d'associations, dont la préoccupation ordinaire est de construire leur vie selon leur propre spécificité. Ils accompagnent cette volonté tout en l'ouvrant à la vie familiale et sociale et à la participation à des initiatives de **développement social local**. Lorsque ces individus et ces groupes souffrent de dépendance ou d'exclusion, les Centres sociaux et socio-culturels entendent favoriser les conditions pour que ceux-ci puissent agir librement, et discuter les projets qui les concernent à **égalité de droits et de garanties**. Les Centres sociaux et socio-culturels n'agissent pas seuls. Ils connaissent les autres acteurs associatifs, administratifs, politiques ou économiques de leur territoire de projet. Ils nouent avec eux les relations nécessaires aux actions à conduire. Ils formalisent, de préférence, ces relations dans des **conventions de partenariat**. Par contre, ils n'entendent pas être instrumentalisés ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public.

La conduite de l'action :

Dans la conduite de leurs actions, les Centres sociaux et socio-culturels entendent être **participatifs, opérationnels et responsables**.

Participatifs, les Centres sociaux et socioculturels le sont dans leur constitution même et dans leur fonctionnement en associant, dans l'action et dans les instances consultatives et délibératives, des habitants auteurs et acteurs du "projet social", des administrateurs bénévoles et des salariés qualifiés acquis au projet.

Participatifs, ils le sont lorsque, délibérément, ils inscrivent l'engagement actif d'habitants et de bénévoles dans une logique d'éducation populaire en favorisant leur formation.

Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils prennent publiquement la parole pour avertir et faire des propositions ou pour dénoncer l'inacceptable. Participatifs, ils le sont, lorsqu'ils coopèrent avec des acteurs publics, afin de produire avec eux des "biens publics", tels que, par exemple, la qualité des espaces collectifs ou l'esprit civique.

Opérationnels, les Centres sociaux et socioculturels le sont par leur capacité à conduire avec professionnalisme une pluralité d'actions coordonnées, ponctuelles ou durables, individuelles ou collectives, dans la proximité ou pour l'ensemble d'un territoire.

Responsables, les Centres sociaux et socioculturels le sont lorsqu'ils s'activent à rassembler les moyens de leur "projet social" tels que le concours actif de bénévoles compétents, le recrutement de salariés qualifiés, la transformation d'emplois précaires en emplois permanents, la disposition de locaux adaptés, l'obtention de financements pérennes.

Responsables, ils le sont aussi lorsqu'ils font connaître aux habitants et à leurs partenaires leur programme d'action, lorsqu'ils gèrent avec rigueur l'argent public qui leur est attribué, lorsqu'ils se soucient de soumettre leurs actions et leur gestion à l'évaluation interne et externe.

Notre engagement fédéral

Notre Charte est l'expression de Centres sociaux et socio-culturels qui ont fait de leur **adhésion volontaire** à la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France un acte politique et stratégique.

Un acte politique :

En se fédérant, les Centres sociaux et socioculturels se créent un espace d'élaboration partagée du "projet centre social et socio-culturel". Ils acquièrent collectivement une **capacité politique** à dire publiquement leurs finalités, leurs modes d'action et à prendre part au débat public. Ils se dotent démocratiquement d'instances garantes de leur volonté

commune. Ils se donnent les moyens, y compris financiers, de préserver leur indépendance fédérale. Ils nouent des liens à l'échelle européenne et internationale de façon à faire progresser leurs valeurs et leurs formes de pratique.

Un acte stratégique :

En se fédérant, les Centres sociaux et socio-culturels se mettent en réseau, à différents échelons de territoire, pour mutualiser leurs capacités, pour partager leurs difficultés, et pour **s'organiser stratégiquement** quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir. En se fédérant, les Centres sociaux et socio-culturels font valoir, plus haut et plus fort, le sens et l'efficacité de leur propre action au bénéfice d'une **société plus solidaire**.

Une charte ne se justifie que si elle conduit aux actes, à l'action...

Il va de soi que ces affirmations de principe ne sont des engagements vivants et concrets que dans la mesure où elles s'expriment en actes et selon des modalités de mise en œuvre précises, qui font l'objet de textes du fédéralisme (textes statutaires, pactes et protocoles, modes de reconnaissance, méthodes de travail...).

C'est pourquoi, elle implique de la part de tous ceux qui s'y réfèrent et des instances fédérales en particulier, qu'ils l'accompagnent d'un Programme d'actions concertées pluriannuel (4 ou 5 ans).

Élaboré sous la responsabilité du Conseil d'administration de la FCSF, débattu dans le réseau préalablement à sa présentation en assemblée générale, ce programme sera articulé autour d'axes et d'objectifs précis permettant une évaluation qui servira de base à la préparation du programme suivant. C'est le programme pluriannuel qui constituera le rapport d'orientation de la FCSF. Il devra s'appuyer sur une démarche prospective car il constituera l'élément central de la politique de développement du réseau en termes d'extension et de qualité.